

The draft resolution of the Philippines (A/AC.24/42), as amended by the Dominican Republic, and completed as above, was adopted by 41 votes to 6, with 3 abstentions.

Mr. DE MARCHENA (Dominican Republic) wished to explain his vote. His delegation reserved the right to raise a number of questions of substance, particularly in regard to the composition of the special committee.

40. Report of the Security Council (A/620)¹

The CHAIRMAN recalled that the First Committee had in the past always confined itself to taking note of the Security Council's report. He suggested that the *Ad Hoc* Political Committee should follow the same procedure and should recommend the General Assembly to take note of the report.

Mr. GAJARDO (Chile) wished to put forward a number of drafting amendments to the report and asked whether he could do so at the following meeting.

The CHAIRMAN stated that the *Ad Hoc* Political Committee would not be meeting the following day. It would therefore be better to settle the matter before the meeting closed. In reply to the Chilean representative, he said there was no reason why the latter should not submit his proposals at the plenary meeting of the General Assembly.

Mr. GAJARDO (Chile) reserved his right to submit amendments to the Security Council's report at the plenary meeting of the General Assembly.

The CHAIRMAN proposed that the *Ad Hoc* Political Committee should recommend the General Assembly to take note of the Security Council's report.

There being no objection, it was so decided.

The meeting rose at 4.45 p.m.

THIRTY-THIRD MEETING

*Held at Lake Success, New York, on Monday,
18 April 1949, at 10.30 a.m.*

*Chairman: General Carlos P. ROMULO
(Philippines).*

41. Creation of an *ad hoc* committee to consider methods and procedures which would enable the General Assembly to discharge its functions more effectively and expeditiously (A/743, A/825, A/AC.24/47)

The CHAIRMAN drew attention to the letter dated 13 April 1949 from the President of the General Assembly (A/AC.24/47) and to the letters dated 27 November 1948 and 29 March 1949

¹ See *Official Records of the third session of the General Assembly*, Supplement No. 2.

Par 41 voix contre 6, avec 3 abstentions, le projet de résolution des Philippines (A/AC.24/42), amendé par la proposition de la République Dominicaine et complété comme indiqué plus haut, est adopté par la Commission.

M. DE MARCHENA (République Dominicaine) désire expliquer son vote sur le point précédent. Sa délégation entend se réserver le droit de soulever certaines questions de fond, touchant notamment à la composition de la commission spéciale.

40. Rapport du Conseil de sécurité (A/620)¹

Le PRÉSIDENT rappelle que dans le passé, en semblables circonstances, la Première Commission s'est toujours bornée à prendre note du rapport du Conseil de sécurité. Il propose que la Commission politique spéciale fasse de même et recommande à l'Assemblée générale de prendre note du rapport.

M. GAJARDO (Chili) désirerait proposer certaines modifications en ce qui concerne la rédaction du rapport; il voudrait savoir s'il lui sera possible de le faire lors de la séance du lendemain.

Le PRÉSIDENT signale que la Commission politique spéciale ne se réunira pas le lendemain; il serait donc souhaitable de régler la question avant la fin de la séance. En réponse au représentant du Chili, il fait observer que ce dernier pourra parfaitement présenter ses propositions en séance plénière de l'Assemblée générale.

M. GAJARDO (Chili) déclare qu'il se réserve donc le droit de présenter, en séance plénière de l'Assemblée générale, ses amendements au rapport du Conseil de sécurité.

Le PRÉSIDENT propose à la Commission politique spéciale de recommander à l'Assemblée générale de prendre note du rapport du Conseil de sécurité.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 16 h. 45.

TRENTE-TROISIEME SEANCE

*Tenue à Lake Success, New-York,
le lundi 18 avril 1949, à 10 h. 30*

*Président: Le général Carlos P. ROMULO
(Philippines).*

41. Création d'une commission spéciale chargée d'étudier les méthodes et la procédure propres à permettre à l'Assemblée générale de remplir ses fonctions avec plus d'efficacité et de diligence (A/743, A/825, A/AC.24/47)

Le PRÉSIDENT attire l'attention de la Commission sur la lettre en date du 13 avril 1949 émanant du Président de l'Assemblée générale (A/AC.24/47) et sur les lettres en date des 27 novembre 1948

¹ Voir les *Documents officiels de la troisième session de l'Assemblée générale*, Supplément no 2.

from the delegations of Denmark, Norway and Sweden (A/743 and A/825). He opened the discussion on the revised draft resolution contained in document A/825).

Mr. GRAFSTROM (Sweden) believed that all members would agree with the spirit of the draft resolution of which he was co-sponsor. The balance of work left over from the first part of the third session and the very fact that it had proved necessary to hold a second part of the session were ample proof of the need for trying to find methods and procedures which might speed up and simplify the Assembly's work. Friends of the United Nations in all parts of the world were agreed that such action was essential to the prestige of the General Assembly.

The three Scandinavian delegations were happy to find that their original proposal (A/743) contained in the letter to the Secretary-General dated 27 November 1948 had met with strong support. They believed that it would be of considerable advantage if some substantial results were achieved before the end of the second part of the third session, and had therefore submitted a revised edition (A/825) of that draft resolution. They realized that a problem of such far-reaching importance as the acceleration of the General Assembly's work could not be solved without long and thorough study; but they considered it essential that the work of the proposed *ad hoc* committee should commence without delay. They had hoped that that committee might have been constituted shortly after the opening of the second part of the third session. Unfortunately that had proved impossible; it was therefore all the more desirable that action should not be further delayed.

In conclusion, Mr. Grafstrom explained that the suggestions regarding the Scandinavian proposal contained in section B of document A/825 were not intended as final proposals, but merely as the background or basis for discussion of the proposed *ad hoc* committee. The authors of those suggestions fully understood that some of the ideas advanced by them might be rejected by the *ad hoc* committee, and that new suggestions might be made and accepted.

Mr. ENTEZAM (Iran) congratulated the Scandinavian delegations on their proposal, the substance of which, he believed, would receive unanimous support. The mere fact that in nearly three months of work the General Assembly had found it impossible to complete the agenda for its third session, sufficed to explain and justify the proposal.

As regards the actual provisions of the Scandinavian proposal, Mr. Entezam stated that he had no strong feelings and would be prepared to accept any reasonable suggestions. He had intended to suggest that the proposed *ad hoc* committee should not begin to work before the end of the current session, but would not insist on that suggestion if it was generally felt that that committee might present some concrete suggestions in a report to the General Assembly before the close of the session.

et 29 mars 1949 émanant des délégations du Danemark, de la Norvège et de la Suède (A/743 et A/825). Il ouvre la discussion sur le texte révisé du projet de résolution figurant au document A/825.

M. GRAFSTROM (Suède) pense que tous les membres seront d'accord sur l'esprit du projet de résolution dont il est l'un des auteurs. Le travail que l'Assemblée n'a pu achever pendant la première partie de la troisième session et le fait même qu'il s'est avéré nécessaire de tenir une deuxième partie de la session prouvent abondamment qu'il faut s'efforcer de trouver des méthodes et une procédure propres à accélérer et à simplifier le travail de l'Assemblée. Partout, les partisans de l'Organisation des Nations Unies ont reconnu que pour le prestige de l'Assemblée générale il est indispensable de prendre des mesures dans ce sens.

Les trois délégations scandinaves sont heureuses de constater que leur proposition primitive (A/743) figurant dans la lettre en date du 27 novembre 1948 adressée au Secrétaire général a reçu un excellent accueil. Estimant qu'il serait fort utile d'obtenir des résultats positifs dans ce domaine avant la fin de la deuxième partie de la troisième session, ces délégations ont présenté un texte révisé de ce projet de résolution (A/825). Elles se rendent parfaitement compte qu'un problème aussi important que celui de l'accélération des travaux de l'Assemblée générale ne peut être résolu sans une étude longue et approfondie; mais elles estiment indispensable que la commission spéciale que l'on propose de créer pour l'étude de cette question puisse commencer ses travaux sans retard. Elles espéraient que cette commission aurait pu être formée peu après l'ouverture de la deuxième partie de la troisième session. Malheureusement, cela s'est avéré impossible; ce n'est là qu'une raison de plus pour éviter tout nouveau délai.

Pour terminer, M. Grafstrom explique que les suggestions relatives à ces propositions des pays scandinaves figurant à la section B du document A/825 ne sont pas, dans l'esprit de leurs auteurs, définitives; elles n'ont été formulées que pour information et pour servir de base de discussion à la commission spéciale dont la création a été proposée. Les auteurs comprennent parfaitement que certaines de ces idées pourront être rejetées par la commission spéciale et que de nouvelles suggestions pourront être formulées et acceptées.

M. ENTEZAM (Iran) félicite les délégations des pays scandinaves de leur proposition dont le fond sera, croit-il, appuyé à l'unanimité. Le seul fait qu'en près de trois mois de travail l'Assemblée générale se soit trouvée dans l'impossibilité d'épuiser l'ordre du jour de sa troisième session suffit à expliquer et à justifier cette initiative.

En ce qui concerne les mesures mêmes proposées par les délégations des pays scandinaves, M. Entezam déclare qu'il n'a pas d'idées arrêtées sur la question et qu'il est prêt à accepter toutes suggestions raisonnables. Il avait l'intention de suggérer que la commission spéciale dont la création est envisagée ne commence pas ses travaux avant la fin de la session en cours, mais, si la plupart des membres estiment que cette commission pourrait soumettre à l'Assemblée générale avant la fin de la session un rapport contenant des suggestions concrètes, il n'insistera pas sur ce point.

He submitted the following amendments to the Scandinavian draft resolution: (a) that the words "Article 10" in the first paragraph of the preamble be replaced by "Article 21", the latter being less general and covering specifically the rules of procedure of the General Assembly; (b) that the following new paragraph be inserted at the end of the operative part: "Transmits the suggestions contained in document A/825 to the *ad hoc* committee for consideration".

Mr. GRAFSTROM (Sweden) accepted those amendments on behalf of the authors of the Scandinavian draft resolution.

Mr. DE LAVALLE (Peru) warmly supported the draft resolution, and submitted the following list of fifteen members of the General Assembly to be inserted in the first paragraph of the operative part: China, France, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom, United States of America, Belgium, Brazil, Canada, Czechoslovakia, Egypt, India, Iran, Mexico, Sweden and Uruguay.

Mr. GRAFSTROM (Sweden) accepted those amendments on behalf of the authors of the Scandinavian draft resolution.

Mr. WIDJOADMODO (Netherlands) agreed with the joint sponsors of the draft resolution that it was desirable to find ways and means to enable the General Assembly to discharge its functions more effectively and expeditiously. His delegation, like many others, was perturbed by the increasing length of Assembly sessions and the resulting expense, inconvenience to Governments and delegations, and unfavourable effects on the efficiency of the Secretariat. The causes of that phenomenon were largely political: he doubted whether even the most perfect methods and procedures could remove it altogether. Moreover, a further important factor, which could hardly be dealt with by improving the rule of procedure, was that of human behaviour. Without the voluntary collaboration and good will of all, it would be impossible to shorten the time spent on discussion.

However, the Netherlands delegation would welcome any measures which might contribute to a smoother and more efficient functioning of the Assembly machinery. It shared the opinion of the sponsors of the draft resolution that it would be difficult to discuss such measures in full Committee, and therefore supported the creation of an *ad hoc* committee as proposed in the draft resolution.

Mr. BORATYNSKI (Poland) remarked that, in view of the heavy burden of work at the current session, owing to which the smaller delegations in particular would find it difficult to spare members for the proposed *ad hoc* committee, and of the fact that the committee's work would require a considerable amount of time, it would be preferable if the work were not begun before the end of the session. He therefore proposed the deletion of sub-paragraph 2 of the operative part of the Scandinavian draft resolution.

Il propose les amendements suivants au projet de résolution des pays scandinaves révisé: a) au premier paragraphe du préambule, remplacer "Article 10" par "Article 21", ce dernier étant moins général et ayant trait particulièrement au règlement intérieur de l'Assemblée générale; b) à la fin du dispositif, ajouter le paragraphe suivant: "Transmet les suggestions figurant au document A/825 à la commission spéciale, aux fins d'examen."

Au nom des auteurs du projet de résolution des pays scandinaves, M. GRAFSTROM (Suède) accepte ces amendements.

M. DE LAVALLE (Pérou) appuie sans réserve le projet de résolution et soumet la liste suivante de quinze Membres de l'Assemblée générale pour figurer au premier paragraphe du dispositif: Chine, France, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni, Etats-Unis d'Amérique, Belgique, Brésil, Canada, Tchécoslovaquie, Egypte, Inde, Iran, Mexique, Suède et Uruguay.

Au nom des auteurs du projet de résolution des pays scandinaves, M. GRAFSTROM (Suède) accepte cette proposition.

M. WIDJOADMODO (Pays-Bas) estime, comme les coauteurs du projet de résolution, qu'il est souhaitable de trouver des moyens pour permettre à l'Assemblée générale de remplir ses fonctions avec plus d'efficacité et de diligence. La délégation des Pays-Bas, comme bien d'autres, s'inquiète de la longueur croissante des sessions de l'Assemblée et des frais qui en résultent, de l'inconvénient pour les Gouvernements et les délégations et des conséquences défavorables que cet état de choses entraîne pour le travail du Secrétariat. Les causes de ce phénomène sont en grande partie d'ordre politique; le représentant des Pays-Bas doute que les méthodes et la procédure les plus parfaites puissent le faire disparaître complètement. Il est aussi un autre facteur important, que l'on ne peut guère éliminer en améliorant le règlement intérieur: celui du comportement individuel. Sans la collaboration spontanée et la bonne volonté de tous, il sera impossible d'écourter le temps consacré aux discussions.

Cependant, la délégation des Pays-Bas accueillera favorablement toutes mesures pouvant assouplir et rendre plus efficace le fonctionnement de l'Assemblée. Elle pense, comme les auteurs du projet de résolution, qu'il sera difficile de discuter des mesures de cet ordre en séance plénière de la Commission, et appuie en conséquence la proposition du projet de résolution tendant à la création d'une commission spéciale.

M. BORATYNSKI (Pologne) estime qu'il vaudrait mieux que la commission spéciale dont la création est proposée ne commençât pas ses travaux avant la fin de la présente session. En effet, en raison de la grande quantité de travail que l'on doit accomplir au cours de la session, il serait difficile, notamment aux petites délégations, de détacher des représentants à la commission spéciale. D'autre part, les travaux de cette commission exigeraient un temps considérable. Il propose en conséquence de supprimer l'alinéa 2 du dispositif du projet de résolution des pays scandinaves.

Mr. GRAFSTROM (Sweden) was unable to accept the proposal. The work of the proposed committee should start as soon as possible, both for practical reasons and because the psychological point of the Scandinavian proposal would be blunted if no concrete results were achieved before the end of the present session.

Mr. PLIMSOLL (Australia), while supporting the Scandinavian proposal in principle, remarked that the length of General Assembly sessions was not entirely the fault of the Assembly, but was to a large extent due to the fact that a number of important items, such as the questions of Palestine, Greece and Korea, which were, properly speaking, within the province of the Security Council, as well as items connected with human rights, were placed on the General Assembly's agenda. Considering those facts, he believed that the General Assembly work was not as inefficient as the preceding discussion might have made it appear; on the contrary, he doubted whether any legislative body in the world would be able to get through a similar agenda more speedily. Any amendments to the existing rules of procedure must take into account the fact that the role of the Assembly was changing, in the sense that it was being called upon to deal with questions that it had not originally been intended to discuss. Care should be taken to maintain the right of full discussion, since discussion was often more important than any decisions taken, and its effects more salutary than any other part of the Assembly's work.

However, the Australian delegation would welcome any improvement in the rules of procedure, and therefore welcomed the Scandinavian draft resolution. In connexion with sub-paragraph 1 of the operative part, Mr. Plimsoll suggested that at future sessions the General Committee might try to distribute items more evenly among the various Committees and might apply more stringent rules on the inclusion of minor items, although those items were not mainly responsible for the delays in the Assembly's work. He endorsed sub-paragraph 3 of the draft resolution, but supported the Polish representative's proposal that sub-paragraph 2 should be deleted. It was not practicable to instruct the *ad hoc* committee to submit a preliminary report to the General Assembly during the second part of the third session. The proposed committee would not have enough time to prepare a satisfactory report in so short a time, and the General Assembly would also have no time to act upon any proposals that report might contain.

Mr. COHEN (United States of America) remarked in connexion with the Polish amendment that the terms of sub-paragraph 2 of the Scandinavian draft resolution did not impose upon the *ad hoc* committee any obligation to do more than submit a preliminary report to the General Assembly before the end of the present session. It would be for the committee itself to decide whether it was in a position to include concrete proposals in that report. Thus there was no question of hasty action.

Mr. J. MALIK (Union of Soviet Socialist Republics) observed that the main reason for the

M. GRAFSTROM (Suède) ne peut accepter cette proposition. Tant pour des raisons pratiques que parce que l'effet psychologique de la proposition des pays scandinaves sera affaibli si aucun résultat concret n'est obtenu avant la fin de la présente session, les travaux de la commission devraient commencer le plus tôt possible.

M. PLIMSOLL (Australie), tout en appuyant en principe la proposition des pays scandinaves, fait remarquer que la longueur des sessions de l'Assemblée générale n'est pas entièrement imputable à cette dernière. Elle est due dans une large mesure au fait qu'un grand nombre de points importants, tels que les questions de Palestine, de Grèce et de Corée, qui relèvent à proprement parler du Conseil de sécurité, ainsi que certaines questions ayant trait aux droits de l'homme, ont été inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée générale. Si l'on tient compte de ces faits, M. Plimsoll estime que le travail de l'Assemblée générale n'est pas aussi insuffisant qu'il semble ressortir de la discussion précédente; au contraire, il doute qu'un corps législatif, quel qu'il soit, puisse épuiser plus rapidement un ordre du jour de cette nature. Tout amendement au règlement intérieur doit tenir compte du fait que le rôle de l'Assemblée est en train de changer. En effet, elle est appelée à traiter de questions qu'à l'origine elle n'avait pas pour mission de discuter. Le droit de libre discussion doit être maintenu, car la discussion est souvent plus importante que les décisions, et ses conséquences sont plus salutaires que toute autre partie du travail de l'Assemblée.

Cependant la délégation de l'Australie accueillera favorablement toute amélioration du règlement intérieur; c'est pourquoi elle approuve le projet de résolution des pays scandinaves. A propos de l'alinéa premier du dispositif, M. Plimsoll suggère que, lors des sessions futures, le Bureau essaye de répartir les points de l'ordre du jour d'une manière plus équitable entre les diverses Commissions et se montre plus sévère pour l'inscription à l'ordre du jour de questions secondaires, bien que ce ne soit pas ces questions-là qui soient cause des retards survenus dans le travail de l'Assemblée. Il approuve l'alinéa 3 du projet de résolution, mais il appuie la proposition du représentant de la Pologne tendant à ce que l'alinéa 2 soit supprimé. Il n'est pas opportun, du point de vue pratique, de charger la commission spéciale de soumettre un rapport préliminaire à l'Assemblée générale pendant la deuxième partie de la troisième session. La commission dont la création est proposée n'aura pas le temps de préparer, en un délai aussi court, un rapport satisfaisant, et l'Assemblée générale n'aura pas non plus le temps de prendre les mesures que pourrait proposer ce rapport.

M. COHEN (Etats-Unis d'Amérique) remarque, au sujet de l'amendement de la Pologne, que les termes de l'alinéa 2 du projet de résolution scandinave n'imposent pas d'autre obligation à la commission spéciale que de soumettre un rapport préliminaire à l'Assemblée générale avant la fin de la session en cours. Il appartiendra à cette commission elle-même de décider si elle est en mesure d'inclure dans ce rapport des propositions concrètes; il ne saurait donc être question d'agir de façon hâtive.

M. J. MALIK (Union des républiques socialistes soviétiques) observe que la principale raison de la

increasing length of sessions of the General Assembly was the inclusion in the agenda of utterly irrelevant items which had nothing to do with the work of the General Assembly or of the United Nations as a whole. The tendency to include such items, which were nothing but petty denunciations of one group of Members by another, was becoming more and more pronounced. Mr. Malik cited the case of Cardinal Mindszenty and the Bulgarian church leaders and that of the wife of the Chilean diplomat, and remarked that at least five or six items on the agenda of the second part of the third session were motivated by political reasons entirely unrelated to the purposes of the United Nations. The General Assembly had also had to discuss the recommendations of the Interim Committee, an illegally constituted body which, having nothing better to do, wasted whole weeks of the Assembly's time on the futile discussion of irrelevancies.

Consequently, more than purely technical measures were needed to increase the effectiveness of the Assembly's work. Such proposals as the suggestion made by the three Scandinavian delegations to the effect that the present voting system should be replaced by a system of electric voting, could not substantially increase the effectiveness; in trying to improve the Assembly's future work, Members should rather bear in mind that violations of the Charter formed the worst obstacle to effective work.

Turning to the substance of the Scandinavian draft resolution, Mr. Malik wished to ask its sponsors whether they really believed that its creation would yield effective and concrete results, especially in view of the unsatisfactory results of the work of the Committee created for similar purpose by resolution 102 (I) in 1946 on the initiative of the Canadian delegation¹. Without prejudging the question of the committee's effectiveness, he expressed the view that better results would be achieved if membership were restricted to nine or ten representatives only; a committee composed of fifteen members would be too large and unwieldy for the purposes contemplated.

He supported the amendment submitted by the representative of Poland and supported by the representative of Australia. A report prepared in haste during the remainder of the session could not cover all the aspects of the important issue concerned; moreover, the General Assembly would hardly have time to act upon any recommendations it received at the very end of the session. It would be more advisable to instruct the *ad hoc* committee to commence its studies without undue haste and submit a report to the General Assembly during its fourth session.

Referring to the amendments proposed by the representatives of Iran, Mr. Malik remarked that to include a reference to Article 21 in the preamble of the draft resolution would be premature,

¹ See *Official Records of the second part of the first session of the General Assembly, General Committee, annex 16.*

longueur croissante des sessions de l'Assemblée est que l'on porte à leur ordre du jour des questions absolument sans rapport avec les travaux de l'Assemblée générale, ou de l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble. La tendance à porter à l'ordre du jour de l'Assemblée de telles questions — qui ne sont rien d'autre que les mesquines dénonciations auxquelles un groupe de ses Membres procède contre un autre — devient de plus en plus marquée. M. Malik cite, à ce propos, le procès du cardinal Mindszenty et des dignitaires ecclésiastiques bulgares, ainsi que l'affaire d'un diplomate chilien, et il remarque qu'au moins cinq ou six des points de l'ordre du jour de la deuxième partie de la troisième session y ont été portés pour des raisons politiques n'ayant aucun lien avec les objectifs de l'Organisation des Nations Unies. L'Assemblée générale a eu également à examiner les recommandations de la Commission intérimaire; n'ayant rien de mieux à faire, cet organe illégalement constitué a fait perdre à l'Assemblée générale des semaines entières que celle-ci a passées à la discussion futile de points qui n'étaient nullement de son ressort.

Les mesures nécessaires pour augmenter l'efficacité du travail de l'Assemblée dépassent donc le cadre des mesures purement techniques. Des propositions telles que celle du remplacement du système de scrutin actuel par un système de scrutin à mécanisme électrique suggéré par les trois délégations des pays scandinaves ne pourrait augmenter de façon notable l'efficacité de ce travail. En essayant d'améliorer le travail de l'Assemblée, les Membres de l'Organisation devraient ne pas perdre de vue que ce sont les violations de la Charte qui constituent l'obstacle le plus grave à un travail efficace.

M. Malik examine ensuite le fond du projet de résolution des pays scandinaves; il aimerait demander à ses auteurs s'ils pensent vraiment que la mise en œuvre de ce projet se traduirait par d'heureux résultats concrets, étant donné, notamment, le résultat peu satisfaisant des travaux de la Commission qui fut créée dans un but analogue, par la résolution 102 (1), en 1946, sur l'initiative de la délégation du Canada.¹ Sans se prononcer d'avance sur l'utilité de la commission que l'on se propose de créer, M. Malik pense que l'on obtiendrait de meilleurs résultats si elle n'était composée que de neuf ou dix membres seulement; une commission de quinze membres serait trop importante et ne conviendrait pas aux buts que l'on se propose d'atteindre.

M. Malik se déclare en faveur de l'amendement de la Pologne auquel le représentant de l'Australie a donné son appui. Un rapport hâtivement préparé d'ici la fin de la session ne pourrait embrasser tous les aspects de l'importante question que l'on propose de traiter; par ailleurs, l'Assemblée générale n'aurait guère le temps de prendre les mesures qui lui seraient recommandées juste en fin de session. Il serait préférable d'inviter la commission spéciale à commencer son étude sans hâte excessive et à soumettre un rapport à l'Assemblée générale au cours de sa quatrième session.

Au sujet des amendements proposés par le représentant de l'Iran, M. Malik estime qu'il serait prématuré de mentionner l'Article 21 dans le préambule du projet de résolution, car c'est à la com-

¹ Voir les *Documents officiels de la seconde partie de la première session de l'Assemblée générale, Bureau, annexe 16.*

as it would be for the *ad hoc* committee to decide whether it wished to recommend any changes in the existing rules of procedure. As regards the Iranian representative's second amendment, Mr. Malik felt that the proposed text might be interpreted as restricting the committee to consideration of the suggestions contained in document A/825. The committee would obviously be free to consider those proposals as well as any others that might be submitted later. He therefore opposed the amendment.

Mr. UMANA BERNAL (Colombia) stated that Colombia supported the resolution to create an *ad hoc* committee. In addition to its study of amendments to the rules of procedure, the *ad hoc* committee might well give attention to the effectiveness of the existing committee system during the General Assembly and the possibility of emphasizing the role of presiding officers in orientating discussion and avoiding repetition.

The Colombian delegation would, however, oppose any proposals to limit debate as a means of expediting the work of the General Assembly. The character of the United Nations as an international forum for the free exchange of ideas must be maintained.

Mr. IGNATIEFF (Canada) said that the Canadian delegation would support the Scandinavian proposal and the amendments submitted by the delegations of Iran and Peru.

Commenting on the reference by the representative of the USSR to a similar committee set up in 1946 in accordance with a Canadian proposal, Mr. Ignatieff stated that while he could not agree with the USSR appraisal of the work of that Committee, it was clear that at the current stage the General Assembly could and must reconsider its rules of procedure and seek to shorten its sessions without prejudice to freedom of speech.

The Canadian delegation could not agree to the Polish amendment. The *ad hoc* committee should, if it could, submit proposals to the third session of the General Assembly for possible use at the fourth session.

Mr. BORATYNSKI (Poland) stated that the United States objection to the Polish amendment stemmed from a difference in approach to the problem by the two delegations. In the Polish view, the words "preliminary report" involved the presentation of the results of work; the United States delegation evidently considered those words to be extremely flexible.

If practical solutions on methods and procedures were to be presented, the Committee must be given ample time to prepare a full report.

Mr. SMOLIAR (Byelorussian Soviet Socialist Republic) expressed the view that the Scandinavian proposal was not aimed at a revision of the General Assembly's rules of procedure, but rather at the study of methods of expediting the

mission spéciale qu'il appartiendra de décider si elle veut proposer que des changements soient apportés au règlement intérieur. En ce qui concerne le second amendement du représentant de l'Iran, M. Malik estime que le texte ainsi proposé pourrait être interprété comme limitant la compétence de la commission à l'examen des suggestions contenues dans le document A/825. La commission serait évidemment libre d'examiner aussi bien toute autre proposition qui pourrait être soumise ultérieurement. Le représentant de l'URSS se déclare donc opposé à cet amendement.

M. UMANA BERNAL (Colombie) déclare que la Colombie appuie la résolution visant à créer une commission spéciale. Outre son étude des modifications à apporter au règlement intérieur, cette commission spéciale pourrait examiner l'efficacité du système de commission, tel qu'il existe actuellement, ainsi que la possibilité de donner plus d'importance au rôle des présidents de ces commissions pour ce qui est d'orienter les discussions et d'éviter qu'elles ne se répètent.

La délégation de la Colombie s'opposera cependant à toute proposition tendant à limiter le temps de parole pour accélérer le travail de l'Assemblée générale. Il faut garder à l'Organisation des Nations Unies son caractère de forum international où les idées peuvent être librement échangées.

M. IGNATIEFF (Canada) déclare que la délégation du Canada donnera son appui à la proposition des pays scandinaves et aux amendements soumis par les délégations de l'Iran et du Pérou.

A propos de l'allusion du représentant de l'URSS au fait qu'en 1946, sur la proposition du Canada, une commission de même nature avait été créée, M. Ignatieff déclare que, bien qu'il ne puisse se rallier à l'appréciation des travaux de cette Commission qu'a formulée le représentant de l'URSS, il est clair qu'au stade actuel l'Assemblée générale peut et doit revoir son règlement intérieur et chercher à abréger ses sessions, sans que la liberté de parole ait à en souffrir.

La délégation du Canada ne peut accepter l'amendement de la Pologne. La commission spéciale devrait, si elle le peut, soumettre, au cours de la troisième session de l'Assemblée générale, des propositions susceptibles de recevoir application à la quatrième session.

M. BORATYNSKI (Pologne) déclare que l'objection du représentant des Etats-Unis à l'amendement de la Pologne vient de ce que les deux délégations envisagent la question d'une façon différente. Dans l'esprit de la délégation de la Pologne, par les mots "rapport préliminaire" il faut entendre la présentation des résultats des travaux de la commission, alors que la délégation des Etats-Unis donne évidemment à ces mots un sens très large.

Si l'on veut que des solutions pratiques touchant les méthodes de travail et la procédure de l'Assemblée générale soient présentées, il convient de donner à la commission tout le temps nécessaire pour préparer un rapport complet.

Pour M. SMOLIAR (République socialiste soviétique de Biélorussie), la proposition scandinave a pour objet, non pas de réviser le règlement intérieur de l'Assemblée générale, mais plutôt d'examiner les méthodes qui permettraient à l'Assem-

work of the General Assembly. It would be unwise to prepare hasty conclusions for so important a study. Moreover, the proposal for the *ad hoc* committee to meet immediately and present a preliminary report during the second part of the third session of the General Assembly was not practical in view of the limited time remaining during the session and the tremendous amount of work still before the Assembly and its various committees. It would therefore be preferable for the *ad hoc* committee to meet between sessions of the General Assembly and submit its report to the fourth session.

The Byelorussian SSR therefore would support the Polish amendment.

Mr. Smoliar also wished to have the Ukrainian Soviet Socialist Republic included among the members of the *ad hoc* committee.

Mr. BORBERG (Denmark) expressed the view that the current discussion should be confined to the question of creating the *ad hoc* committee.

It was obvious that other delegations would have proposals or suggestions regarding the substance of the question. The report prepared by the Rapporteur, should indicate that countries which were not members of the *ad hoc* committee were requested to submit all proposals and suggestions in writing as soon as possible so that they might be considered by the committee, together with those submitted by members of the committee.

Referring to the Polish amendment, the representative of Denmark felt that it might be possible before the end of the third session to find methods which could usefully be employed in preparing the work of the fourth session of the General Assembly. In that case, a preliminary report would be desirable. Otherwise, the suggestions presented could not be put into effect until the fifth session of the General Assembly.

Mr. Borberg explained that the suggestions contained in section B of document A/825 were not exhaustive and had been presented merely as a basis for discussion. A further possibility might be consideration of the new rules of procedure of the Economic and Social Council. Recalling that at the 195th plenary meeting of the General Assembly a roll-call vote had been taken on a draft resolution after rejection of every part of the text, the representative of Denmark pointed out that the Economic and Social Council had decided that if the operative part of a proposal was not accepted, no final vote on the proposal was necessary.

Mr. RODRIGO GONZALES (Chile) supported the Scandinavian proposal but stressed the fact that study of important items involving human rights and fundamental freedoms—such as the Cardinal Mindszenty case or the case of the wife of the Chilean diplomat—should not be curtailed or eliminated in order to save time or shorten the sessions of the General Assembly.

Mr. JORDAAN (Union of South Africa) concurred in the views expressed by the representative

blée d'accélérer ses travaux. Il serait peu sage de formuler des conclusions hâtives à propos d'une question aussi importante. D'autre part, la proposition selon laquelle la commission spéciale devrait se réunir sur-le-champ et présenter un rapport préliminaire à l'Assemblée générale au cours de la deuxième partie de sa troisième session est peu réalisable, étant donné le peu de temps qui reste à la disposition de l'Assemblée et le volume de travail qu'elle-même et ses diverses commissions doivent accomplir. Il serait donc préférable que la commission spéciale se réunisse entre les sessions de l'Assemblée générale et présente son rapport à la quatrième session.

La RSS de Biélorussie votera donc en faveur de l'amendement de la Pologne.

M. Smoliar aimerait également que la RSS d'Ukraine soit représentée à la commission spéciale.

M. BORBERG (Danemark) estime que la discussion ne devrait porter que sur la création de la commission spéciale.

Il est bien évident que d'autres délégations auront des propositions ou des suggestions à présenter sur le fond de la question. Le rapport du Rapporteur devrait signaler que les pays qui ne feront pas partie de la commission spéciale seront invités à présenter aussitôt que possible par écrit toutes leurs propositions et suggestions afin que la commission puisse les examiner en même temps que les propositions formulées par ses membres.

En ce qui concerne l'amendement de la Pologne, M. Borberg pense qu'il serait possible de trouver, avant la fin de la troisième session, des méthodes que l'on pourrait utilement suivre pour préparer les travaux de la quatrième session de l'Assemblée générale. S'il en était ainsi, un rapport préliminaire serait utile. S'il en était autrement, les propositions présentées ne pourraient être mises à exécution qu'à la cinquième session de l'Assemblée générale.

M. Borberg explique que les propositions qui figurent dans la section B du document A/825 n'épuisent nullement le sujet et n'ont été présentées que comme base de discussion. Il serait également possible de tenir compte du nouveau règlement intérieur du Conseil économique et social. M. Borberg rappelle qu'au cours de la 195^{ème} séance plénière de l'Assemblée générale il a été procédé au vote par appel nominal sur un projet de résolution dont toutes les parties avaient été auparavant repoussées, et souligne que le Conseil économique et social a décidé que, si le dispositif d'une proposition est rejeté, il n'est pas nécessaire de mettre aux voix l'ensemble de cette proposition.

M. RODRIGO GONZALES (Chili) appuie la proposition scandinave, mais souligne qu'il ne faudrait pas, pour gagner du temps ou réduire la durée des sessions de l'Assemblée générale, abrégé ou supprimer l'examen de questions importantes intéressant les droits de l'homme et les libertés fondamentales, comme le procès du cardinal Mindszenty ou l'affaire de l'épouse d'un diplomate chilien.

M. JORDAAN (Union Sud-Africaine) partage l'avis du représentant du Danemark. La délégation

of Denmark. The delegation of the Union of South Africa supported the proposal to set up an *ad hoc* committee and would submit its proposals in writing to that committee. A general invitation to all delegations could usefully be included in the committee's report.

While he had no objection to an interim report by the *ad hoc* committee, Mr. Jordan felt that it was doubtful that concrete proposals could be worked out during the remainder of the third session of the General Assembly. He suggested, however, that priority of consideration should be given to the report of the *ad hoc* committee at the opening of the fourth session of the General Assembly.

Mr. RIFAI (Syria) supported the Scandinavian draft resolution and the amendments accepted by the sponsors.

The representative of Syria concurred in the Polish view that a preliminary report would be neither useful nor wise. As a compromise, he suggested that the decision regarding the advisability of presenting a preliminary report should be left to the *ad hoc* committee. The Syrian delegation therefore proposed the insertion of the words "if possible" after the word "submit" in sub-paragraph 2 of the operative part of the draft resolution.

Mr. GRAFSTROM (Sweden) proposed that the first paragraph of the preamble to the draft resolution be deleted, as it was not essential and as its deletion would avoid an argument regarding Articles 10 and 21 of the Charter.

Referring to the USSR proposal for a more limited committee, Mr. Grafstrom recalled that the original Scandinavian proposal providing for a committee of nine had been modified because it was felt that an independent committee which would work between sessions of the General Assembly should be more representative.

In reply to the representative of Poland, Mr. Grafstrom explained that while it was not the intention to require undue haste in the work of the *ad hoc* committee, suggestions should be submitted during the third session if possible in order to expedite the work of the fourth session of the General Assembly. Moreover, it should be noted that the draft resolution provided for a later and more comprehensive report for consideration at the fourth session of the General Assembly.

Mr. VITERI LAFRONTE (Ecuador) indicated that Ecuador would support the Scandinavian draft resolution which it considered sufficiently broad and flexible to enable the *ad hoc* committee to make a detailed and concrete study of all measures to improve the functioning of the General Assembly and to expedite its work.

In the opinion of the representative of Ecuador, the controversy regarding reference to Articles 10 or 21 could be settled by including both in the opening paragraph of the resolution.

de l'Union Sud-Africaine appuie la proposition tendant à établir une commission spéciale et soumettra à cette commission des propositions écrites. Il serait utile d'insérer dans le rapport de la commission une invitation d'ordre général à l'adresse de toutes les délégations.

M. Jordan ne voit aucune objection à ce que la commission spéciale présente un rapport préliminaire ; il doute cependant qu'il soit possible de préparer des propositions concrètes avant la fin de la troisième session de l'Assemblée générale. Il propose toutefois de donner priorité au rapport de la commission spéciale dès l'ouverture de la quatrième session de l'Assemblée générale.

M. RIFAI (Syrie) soutient la proposition des pays scandinaves et les amendements acceptés par les auteurs de cette proposition.

Le représentant de la Syrie estime, comme le représentant de la Pologne, qu'il ne serait ni utile ni sage de préparer un rapport préliminaire. Il propose une solution de compromis qui serait de laisser à la commission spéciale le soin de juger elle-même de l'opportunité de présenter un rapport préliminaire. La délégation de la Syrie propose donc d'insérer les mots "si possible" à la suite du mot "présenter" à l'alinéa 2 du dispositif du projet de résolution.

M. GRAFSTROM (Suède) propose de supprimer le premier paragraphe du préambule du projet de résolution, qui n'est pas indispensable, ce qui éviterait une discussion sur les Articles 10 et 21 de la Charte.

En ce qui concerne la proposition de l'URSS tendant à restreindre la composition de la commission, M. Grafstrom rappelle que la première proposition scandinave, qui prévoyait la création d'une commission de neuf membres, a été modifiée, car on a estimé qu'une commission indépendante fonctionnant entre les sessions de l'Assemblée générale devait être plus représentative.

Répondant au représentant de la Pologne, M. Grafstrom explique que l'on ne veut pas demander à la commission spéciale de travailler de façon hâtive ; néanmoins il serait souhaitable que les suggestions soient soumises au cours de la troisième session, afin d'accélérer les travaux de la quatrième session de l'Assemblée générale. D'autre part, il faut remarquer que le projet de résolution prévoit qu'un autre rapport plus complet sera soumis à l'Assemblée générale au cours de sa quatrième session.

M. VITERI LAFRONTE (Equateur) indique que sa délégation appuiera le projet de résolution présenté par les délégations scandinaves, car elle estime que ce projet est suffisamment général et suffisamment souple pour permettre à la commission spéciale de procéder à un examen complet et détaillé des méthodes et des procédures à adopter en vue de permettre à l'Assemblée générale de remplir ses fonctions avec plus d'efficacité et d'accélérer le rythme de ses travaux.

Le représentant de l'Equateur est d'avis que l'on pourrait résoudre la controverse sur les Articles 10 et 21 de la Charte en mentionnant les deux articles dans le premier paragraphe de la résolution.

The insertion of the words "if possible" in sub-paragraph 2 of the operative part of the resolution was commendable because it made the submission of a preliminary report optional and left the decision to the *ad hoc* committee. Since the submission of a preliminary report would then be uncertain, the reference to a second report in sub-paragraph 3 might prove inconsistent. Mr. Viteri Lafronte therefore suggested the deletion of the word "second".

The representative of Ecuador agreed that the report of the *ad hoc* committee should indicate that in addition to the suggestions contained in document A/825, suggestions and proposals by all Member States of the United Nations would be considered by the Committee.

Mr. KOVALENKO (Ukrainian Soviet Socialist Republic) considered that there was no doubt that the best way to accelerate the work of the General Assembly would be to avoid the discussion of questions which were not within the competence of the United Nations and which constituted direct interference in the internal affairs of Member States as, for example, the item proposed by Chile in connexion with the daughter-in-law of a Chilean diplomat, and the Mindszenty case. While the delegation of the Ukrainian SSR would not oppose the establishment of an *ad hoc* committee on methods and procedures of the General Assembly, it hoped that the committee would consider all the aspects of the question. Since a comprehensive study would require time, the Ukrainian delegation would support the Polish amendment, particularly as no action by the General Assembly would be possible even if a preliminary report were submitted at the end of the third session.

Mr. Kovalenko proposed that the *ad hoc* committee should be limited to ten members as follows: China, France, Union of Soviet Socialist Republics, United States of America, United Kingdom, Czechoslovakia, India, Mexico, Sweden, and Uruguay.

Mr. KYROU (Greece) agreed that the collaboration of all delegations in submitting proposals was essential. It was therefore undesirable to limit the scope of the Committee's work to document A/825 as proposed in the second amendment of the representative of Iran.

Mr. ENTEZAM (Iran) explained that his second amendment was not intended to limit the scope of the committee's work. The committee should definitely study all suggestions and proposals and the delegation of Iran would accept any amendment clarifying that point.

If there was no objection, Mr. Entezam proposed the deletion of the first paragraph of the preamble to the draft resolution.

The CHAIRMAN declared the first paragraph deleted since the original sponsors and the delega-

L'insertion des mots "si possible" à l'alinéa 2 du dispositif de la résolution serait utile, car la présentation préliminaire deviendrait ainsi facultative et la commission spéciale serait libre de prendre une décision à ce sujet. Comme il n'est pas certain que la commission soumettrait un rapport préliminaire, il serait illogique de mentionner un second rapport à l'alinéa 3. M. Viteri Lafronte propose donc de supprimer le mot "deuxième" qui figure dans cet alinéa.

Le représentant de l'Equateur approuve l'idée suivant laquelle la commission spéciale devrait indiquer dans son rapport que, outre les suggestions contenues dans le document A/825, la commission examinera également toutes les suggestions et propositions que pourront présenter les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies.

M. KOVALENKO (Républiques socialiste soviétique d'Ukraine) estime que la meilleure façon d'accélérer le rythme des travaux de l'Assemblée générale serait certainement d'éviter la discussion de questions ne relevant pas de la compétence de l'Organisation des Nations Unies et dont l'examen constitue une ingérence directe dans les affaires intérieures des Etats membres, comme, par exemple, le point proposé par le Chili en ce qui concerne la belle-fille d'un diplomate chilien, ou le point concernant le procès du cardinal Mindszenty. La délégation de la RSS d'Ukraine n'est pas opposée à la création d'une commission spéciale chargée d'étudier les méthodes de travail et la procédure de l'Assemblée générale, mais elle espère que la commission examinera tous les aspects de la question. Cette étude détaillée exigera un certain temps; aussi la délégation de l'Ukraine se prononcera-t-elle en faveur de l'adoption de l'amendement présenté par la Pologne, surtout étant donné que l'Assemblée générale ne pourrait prendre aucune mesure même si un rapport préliminaire était présenté à la fin de la troisième session.

M. Kovalenko est d'avis que la commission spéciale devrait se composer de dix membres seulement, à savoir: la Chine, la France, l'Union des Républiques socialistes soviétiques, le Royaume-Uni, les Etats-Unis d'Amérique, la Tchécoslovaquie, l'Inde, le Mexique, la Suède et l'Uruguay.

M. KYROU (Grèce) estime, lui aussi, qu'il est essentiel que toutes les délégations puissent, en formulant leurs propositions, collaborer à l'étude de cette question. Il ne convient donc pas de limiter le champ d'action de la commission au document A/825, ainsi que l'a proposé le représentant de l'Iran dans son deuxième amendement.

M. ENTEZAM (Iran) explique que son deuxième amendement ne vise nullement à limiter le champ d'action de la commission. Il convient, en effet, que la commission examine toutes les suggestions et propositions qui lui seront soumises; la délégation de l'Iran est toute disposée à accepter un amendement tendant à éclaircir ce point.

M. Entezam propose, si l'on n'y voit pas d'objection, de supprimer le premier paragraphe du préambule du projet de résolution.

Le PRÉSIDENT déclare que ce paragraphe est supprimé, puisque les auteurs du projet et la délégation

tion which had proposed an amendment had agreed to the deletion of the paragraph.

Mr. MATTES (Yugoslavia) pointed out that experience had demonstrated that there could be no procedural or technical solution of the problem of economizing the time of the General Assembly or accelerating its work. Actually, the only technical improvement which had materially assisted the Assembly and its Committees in conducting their business more expeditiously had been the introduction of simultaneous interpretation.

The problem actually went much deeper and it was hardly likely that suggestions of a technical nature such as those submitted by the Scandinavian delegations could resolve it satisfactorily. Basically, it arose from a growing tendency on the part of some delegations to introduce items which were not within the competence of the Assembly. In doing so, they appeared to disregard the decision adopted at San Francisco concerning the relative competence of the various organs of the United Nations. That decision was of paramount importance for the efficient functioning of the Organization. Its meaning was, however, being distorted more and more frequently.

While it did not actually object to the Scandinavian proposal to set up an *ad hoc* committee, the Yugoslav delegation was concerned lest undue emphasis on technical means of saving time should restrict freedom of expression and debate.

Concretely, Mr. Mattes supported the Polish amendment to delete sub-paragraph 2 of the Scandinavian draft resolution. A preliminary report, even if it could be drafted within the short period remaining before the close of the current session, would not be advantageous or desirable. Discussion on it might in fact prolong the session needlessly. In any case, whatever new methods it proposed would not be applicable to the third session. On the other hand, if the proposed *ad hoc* committee were to be established, it should be enabled to organize its work efficiently. To that end, it should be instructed to assemble all proposals submitted by Member States, to classify them, and to consider them in orderly fashion. It should then elaborate as good a report as possible and submit it to the General Assembly towards the beginning of the fourth session.

On the basis of the experience of the Committee which earlier had dealt with the same problem, Mr. Mattes favoured the Ukrainian suggestion for a committee of ten members. If that number were not considered sufficiently representative, it could be supplemented by permitting the representatives of States which had submitted concrete proposals to participate in the discussion of those proposals.

Mr. H. S. MALIK (India) observed that the experience of the Assembly during the first part of its third session had proved conclusively that it could not handle so great a volume of work

gation qui a proposé un amendement ont accepté cette suppression.

Selon M. MATTES (Yougoslavie), l'expérience acquise prouve qu'il n'existe pas de procédés techniques ou relevant de la procédure qui permettraient à l'Assemblée générale de gagner du temps ou d'accélérer la marche de ses travaux. A vrai dire, l'introduction de l'interprétation simultanée est la seule amélioration d'ordre technique qui ait fortement contribué à accélérer les travaux de l'Assemblée et de ses Commissions.

En réalité, il s'agit d'un problème beaucoup plus complexe; il est douteux qu'on puisse y apporter une solution satisfaisante en formulant des suggestions d'ordre technique, comme celles qui ont été avancées par les délégations scandinaves. Au fond, il s'agit surtout de la tendance croissante que manifestent certaines délégations à soulever des questions qui ne sont pas de la compétence de l'Assemblée. Ce faisant, elles semblent ne pas tenir compte de la résolution adoptée à San-Francisco au sujet de la compétence des divers organes de l'Organisation des Nations Unies. Cette résolution présente une importance primordiale pour l'efficacité du travail de l'Organisation. Toutefois, on en déforme de plus en plus souvent le sens.

Sans s'opposer formellement à la proposition des pays scandinaves tendant à la création d'une commission spéciale, la délégation de la Yougoslavie n'en éprouve pas moins des appréhensions à ce sujet; en insistant outre mesure sur des procédés techniques destinés à faire gagner du temps, on risque de restreindre la liberté d'expression et de discussion.

M. Mattes appuie l'amendement de la Pologne tendant à supprimer l'alinéa 2 du dispositif du projet de résolution scandinave. Il ne serait ni avantageux ni souhaitable d'établir un rapport préliminaire, même s'il était possible de le faire durant le peu de temps dont on dispose avant la clôture de la présente session. La discussion de ce rapport risquerait même de prolonger inutilement la session. En tout cas, quelles que soient les nouvelles méthodes qui y seraient proposées, on ne pourrait pas les employer au cours de la troisième session. D'autre part, si l'on crée cette commission spéciale, on doit lui donner la possibilité d'organiser son travail d'une façon efficace. A cette fin, on doit la charger de réunir toutes les propositions émanant d'Etats Membres, de les classer et de les examiner méthodiquement. Elle devra ensuite préparer un rapport aussi complet que possible et le soumettre à l'Assemblée générale au commencement de la quatrième session.

Compte tenu de ce qu'ont montré les travaux de la Commission qui s'est occupée du même problème précédemment, M. Mattes se prononce en faveur de la suggestion de la RSS d'Ukraine tendant à créer une commission composée de dix membres. Si l'on estime qu'une commission de dix membres n'est pas suffisamment représentative, on peut y remédier en autorisant les représentants des Etats qui ont soumis des propositions concrètes à participer à la discussion de ces dernières.

M. H. S. MALIK (Inde) déclare que l'expérience acquise par l'Assemblée au cours de la première partie de la troisième session démontre qu'elle n'est pas à même d'effectuer un travail

in a single session. His delegation was therefore inclined to favour the Scandinavian proposals in the hope that their implementation might result in more disciplined discussion. However, he stressed the importance of safeguarding full freedom for the expression of all views.

Moreover, he supported the Polish proposal to dispense with a preliminary report as well as the Ukrainian suggestion for a limited membership of ten. The problem was too important to be dealt with piecemeal and a small committee was likely to function more efficiently.

Sir Alexander CADOGAN (United Kingdom) supported the Scandinavian draft resolution, but suggested replacing the words "*ad hoc*" by "*special*" wherever they appeared. The title of the proposed committee would then be "Special Committee on Assembly Methods and Procedures".

That suggestion was accepted by the sponsors of the draft resolution and supported by the representative of the Dominican Republic.

The CHAIRMAN asked the Committee to vote on what had now become the first paragraph of the preamble to the draft resolution, beginning with the words "Mindful of".

Mr. J. MALIK (Union of Soviet Socialist Republics) moved to amend that paragraph by deleting the entire phrase following the word "session". Retention of that phrase would encourage the proposed committee to give primary consideration to limiting debate and thus prejudice the results of its work. The phrase was all the more undesirable since many delegations had stressed their concern for safeguarding full freedom of expression.

The USSR amendment was rejected by 30 votes to 13, with 5 abstentions.

The CHAIRMAN then put to the vote the first paragraph of the preamble, reading as follows:

"Mindful of the increasing length of General Assembly sessions, and the growing tendency towards protracted debates in its plenary meetings and Committees,"

The paragraph was adopted by 41 votes to none, with 8 abstentions.

In connexion with the second paragraph of the draft resolution, the CHAIRMAN put to the vote the Ukrainian-USSR amendment to limit membership to ten members.

The amendment was rejected by 27 votes to 14, with 5 abstentions.

Mr. GRAFSTROM (Sweden), speaking on behalf of the sponsors of the draft resolution, could not accept the Byelorussian amendment to include the Ukrainian USSR among the members of the pro-

aussi considérable en une seule session. Aussi sa délégation est-elle disposée à appuyer les propositions des pays scandinaves, dans l'espoir que leur mise en application permettra de conduire les débats d'une façon mieux ordonnée. Toutefois, il souligne combien il est important de sauvegarder intégralement la liberté d'expression.

Il appuie la proposition de la Pologne tendant à se passer de rapport préliminaire, ainsi que la proposition de la RSS d'Ukraine visant à limiter à dix le nombre des membres de la commission. Le problème est trop important pour qu'on l'examine de manière fragmentaire. Il est probable qu'une commission réduite fonctionnera avec plus d'efficacité.

Sir Alexander CADOGAN (Royaume-Uni) appuie le projet de résolution des pays scandinaves, mais propose de remplacer partout, dans le texte anglais, les mots *ad hoc* par le mot *special*.

Les auteurs du projet de résolution acceptent, dit-il, cette proposition qui est appuyée par le représentant de la République Dominicaine.

Le PRÉSIDENT demande à la Commission de voter sur le paragraphe, qui est devenu le premier paragraphe du préambule au projet de résolution et qui commence par les mots "Préoccupée de".

M. J. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) propose d'amender ce paragraphe en supprimant tout le membre de phrase après les mots "Assemblée générale". En maintenant ce membre de phrase, on encouragerait la commission dont on envisage la création à concentrer ses efforts sur la limitation des débats, ce qui fausserait les résultats de son travail. Cette phrase est d'autant plus inopportune que plusieurs délégations ont insisté sur leur désir de sauvegarder la liberté d'expression.

Par 30 voix contre 13, avec 5 abstentions, l'amendement de l'URSS est rejeté.

Le PRÉSIDENT met aux voix le premier paragraphe du préambule qui se lit comme suit:

"Préoccupée de la longueur croissante des sessions de l'Assemblée générale et de la tendance de plus en plus marquée à prolonger les débats en séance plénière et en commission,"

Par 41 voix contre zéro, avec 8 abstentions, le paragraphe est adopté.

Passant au deuxième paragraphe du projet de résolution, le PRÉSIDENT met aux voix l'amendement de la République socialiste soviétique d'Ukraine tendant à limiter à dix le nombre des membres de la commission.

Par 27 voix contre 14, avec 5 abstentions, l'amendement est rejeté.

M. GRAFSTROM (Suède) parlant au nom des auteurs du projet de résolution, déclare qu'il ne peut accepter l'amendement de la République socialiste soviétique de Biélorussie tendant à ce que la Ré-

posed committee, thus increasing the membership to sixteen.

The amendment of the Byelorussian SSR was rejected by 17 votes to 6, with 23 abstentions.

The CHAIRMAN put to the vote the second paragraph of the draft resolution amended to read as follows :

“Decides to create a special committee consisting of the following fifteen Members of the General Assembly: China, France, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom, United States of America, Belgium, Brazil, Canada, Czechoslovakia, Egypt, India, Iran, Mexico, Sweden and Uruguay, in order to:”

The paragraph as amended was adopted by 43 votes to none, with 6 abstentions.

Sub-paragraph 1 of the operative part of the draft resolution was adopted unanimously.

The CHAIRMAN then put to the vote the Polish proposal to delete sub-paragraph 2 of the operative part.

The proposal was rejected by 25 votes to 9, with 14 abstentions.

The CHAIRMAN put to the vote the Syrian amendment to insert the words “if possible” after the word “submit” in sub-paragraph 2.

The amendment was adopted by 41 votes to none, with 7 abstentions.

The paragraph as amended was adopted by 42 votes to 6, with 2 abstentions.

With the word “second” deleted, paragraph 3 was adopted by 44 votes to none, with 6 abstentions.

The final paragraph was adopted unanimously.

Inasmuch as it had been generally agreed that all Member States could submit proposals for consideration by the special committee, Mr. ENTEZAM (Iran) withdrew his amendment calling for an additional paragraph to be placed at the end of the draft resolution.

The draft resolution as a whole, as amended, was adopted by 43 votes to none, with 6 abstentions.

The CHAIRMAN announced that the afternoon meeting would deal with the item proposed by Bolivia and Australia on the observance in Bulgaria and Hungary of human rights and fundamental freedoms.

Mr. ORDONNEAU (France) asked for a postponement of consideration of that item. His delegation felt that the effectiveness of the Committee's work depended less on the actual number of meetings devoted to a given item than on the amount of time available to delegations for the preparation of their remarks. He added that the Cuban delegation had a long proposal in connexion with the item to be discussed which had not yet been circulated and would certainly require careful study.

publique socialiste soviétique d'Ukraine fasse partie de la commission, ce qui porterait à seize le nombre de ses membres.

Par 17 voix contre 6, avec 23 abstentions, l'amendement de la RSS de Biélorussie est rejeté.

Le PRÉSIDENT met aux voix le deuxième paragraphe du projet de résolution qui, après amendement, se lit comme suit :

“Décide de créer une commission spéciale composée des quinze Membres suivants de l'Assemblée générale: Chine, France, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni, Belgique, Brésil, Canada, Etats-Unis d'Amérique, Tchécoslovaquie, Egypte, Inde, Iran, Mexique, Suède et Uruguay, et chargée . . .”

Par 43 voix contre zéro, avec 6 abstentions, le paragraphe ainsi amendé est adopté.

L'alinéa premier du dispositif du projet de résolution est adopté à l'unanimité.

Le PRÉSIDENT met aux voix la proposition de la Pologne tendant à supprimer l'alinéa 2 du dispositif.

Par 25 voix contre 9, avec 14 abstentions, la proposition est rejetée.

Le PRÉSIDENT met aux voix l'amendement de la Syrie tendant à insérer à l'alinéa 2, les mots “si possible” à la suite du mot “présenter”.

Par 41 voix contre zéro, avec 7 abstentions, l'amendement est adopté.

Par 42 voix contre 6, avec 2 abstentions, le paragraphe, tel qu'il a été amendé, est adopté.

Par 44 voix contre zéro, avec 6 abstentions, l'alinéa 3 est adopté, le mot “deuxième” étant supprimé.

Le dernier paragraphe est adopté à l'unanimité.

Puisque tout le monde reconnaît que tous les Etats Membres peuvent soumettre des propositions à l'examen de la commission spéciale, M. ENTEZAM (Iran) retire son amendement tendant à ajouter un paragraphe à la fin du projet de résolution.

Par 43 voix contre zéro, avec 6 abstentions, l'ensemble du projet de résolution, tel qu'il a été amendé, est adopté.

Le PRÉSIDENT annonce que la séance de l'après-midi sera consacrée à l'examen du point proposé par la Bolivie et l'Australie à propos du respect, en Bulgarie et en Hongrie, des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

M. ORDONNEAU (France) demande d'ajourner l'examen de ce point. Sa délégation estime que l'efficacité des travaux de la Commission dépend moins du nombre de séances consacrées à une question que du temps dont les délégations disposent pour préparer leurs interventions. La délégation de Cuba présente sur ce point une longue proposition dont le texte n'a pas encore été distribué et qui nécessitera certainement un examen attentif.

The motion for postponement was supported in turn by the representatives of BOLIVIA, HAITI and CUBA.

As there was no objection, the motion for postponement was adopted.

The meeting rose at 1.12 p.m.

THIRTY-FOURTH MEETING

Held at Lake Success, New York, on Tuesday, 19 April 1949, at 10.30 a.m.

Chairman: General Carlos P. ROMULO (Philippines).

42. Having regard to the provisions of the Charter and of the peace treaties, the question of the observance in Bulgaria and Hungary of human rights and fundamental freedoms, including questions of religious and civil liberties, with special reference to recent trials of Church leaders (A/820, A/821)

The CHAIRMAN recalled that, on 16 March 1949, the Bolivian delegation had proposed an item under the title "Study of the legal proceedings against Cardinal Mindszenty of Hungary in relation to Article 1, paragraph 3, and Article 55, sub-paragraph c of the Charter" (A/820), and that, on 19 March 1949, Australia had proposed the item entitled "Observance of fundamental freedoms and human rights in Bulgaria and Hungary, including the question of religious and civil liberty in special relation to recent trials of church leaders" (A/821). In the course of discussion on the inclusion of those items in the General Assembly's agenda for the second part of the third session, the authors of the two proposals had agreed to propose the following joint item: "Having regard to the provisions of the Charter and of the Peace Treaties, the question of the observance in Bulgaria and Hungary of human rights and fundamental freedoms, including questions of religious and civil liberties, with special reference to recent trials of church leaders". The General Assembly had approved the General Committee's recommendation that that item should be included in the agenda for the second part of the third session, and had transmitted the item to the *Ad Hoc* Political Committee.

The Chairman also drew attention to the draft resolution submitted by Cuba (A/AC.24/48, A/AC.24/48/Corr.1) and to the Australian draft resolution (A/AC.24/50).

Mr. MAKIN (Australia) formally moved the Australian draft resolution, according to which the Committee should invite representatives of

Les représentants de la BOLIVIE, d'HAÏTI et de CUBA appuient la motion tendant à ajourner l'examen de ce point.

En l'absence de toute objection, cette proposition est adoptée.

La séance est levée à 13 h. 12.

TRENTE-QUATRIEME SEANCE

Tenue à Lake Success, New-York, le mardi 19 avril 1949, à 10 h. 30

Président: Le général Carlos P. ROMULO (Philippines).

42. Question du respect, en Bulgarie et en Hongrie, des droits de l'homme et des libertés fondamentales, eu égard aux dispositions de la Charte et des traités de paix, et notamment question des libertés religieuses et civiques, telle qu'elle s'est posée, en particulier, à l'occasion des procès qui ont eu lieu récemment contre des dignitaires ecclésiastiques (A/820, A/821)

Le PRÉSIDENT rappelle que, le 16 mars 1949, la délégation de la Bolivie a proposé l'inscription d'un point intitulé "Etude du procès intenté au cardinal hongrois Mindszenty, en relation avec le paragraphe 3 de l'Article premier et avec l'alinéa c de l'Article 55 de la Charte" (A/820). D'autre part, le 19 mars 1949, l'Australie a proposé l'inscription d'un point libellé "Respect des libertés et droits fondamentaux de l'homme, en Bulgarie et en Hongrie, et notamment question des libertés religieuses et civiques, telle qu'elle s'est posée, en particulier, à l'occasion des procès qui ont eu lieu récemment contre des dignitaires de l'Eglise" (A/821). Au cours de la discussion portant sur l'inscription de ces points à l'ordre du jour de l'Assemblée générale pour la deuxième partie de la troisième session, les auteurs des deux propositions se sont entendus pour proposer en commun le point suivant "Question du respect, en Bulgarie et en Hongrie, des droits de l'homme et des libertés fondamentales, eu égard aux dispositions de la Charte et des traités de paix, et notamment question des libertés religieuses et civiques, telle qu'elle s'est posée, en particulier, à l'occasion des procès qui ont eu lieu récemment contre des dignitaires ecclésiastiques". L'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Bureau selon laquelle il y avait lieu d'inscrire ce point à l'ordre du jour de la deuxième partie de la troisième session, et a saisi la Commission politique spéciale de la question.

Le Président attire également l'attention de la Commission sur le projet de résolution présenté par la délégation de Cuba (A/AC.24/48, A/AC.24/48/Rev.1) ainsi que sur le projet de résolution de l'Australie (A/AC.24/50).

M. MAKIN (Australie) présente officiellement le projet de résolution de l'Australie, aux termes duquel la Commission devrait inviter les représen-